

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 JUILLET 2008**

**Délibération
n° 2008.07.45.B**

**ZI n° 3 à GOND-
PONTOUVRE - bail
commercial avec
l'entreprise First Labo
Médical Group
(FLMGroup) :
avenant n° 2**

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 juin 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

<u>Rapporteur</u> : Monsieur BEAUCHAUD

ZI N° 3 A GOND-PONTOUVRE - BAIL COMMERCIAL AVEC L'ENTREPRISE FIRST LABO MEDICAL GROUP (FLMGROUP) : AVENANT N° 2
--

Par bail commercial du 1er juin 2004, la ComAGA a donné en location à la société First Labo Médical Group (FLMG) un ensemble immobilier situé dans la zone industrielle N° 3 à Gond-Pontouvre.

La société First Labo, filiale de FLMG, a rencontré des problèmes de trésorerie suite à un contentieux avec l'un de ses fournisseurs et aux dépôts de bilan de ses plus importants installateurs conduisant à trouver des solutions de remplacement qui ont demandé du temps.

Après dépôt de bilan, la société First Labo est en redressement judiciaire jusqu'au 2 décembre 2008.

La société FLMG sollicite auprès de la ComAGA pour un étalement sur 10 mois des 6 mois de loyers dus de décembre 2007 à mai 2008, soit 37 819,30 € HT.

La société FLMG souhaite également que le règlement des loyers ait lieu mensuellement en lieu et place du règlement trimestriel actuel.

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 18 juin 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au bail commercial conclu le 1er juin 2004 avec la société FLMG, ayant pour objet l'étalement des loyers dus de décembre 2007 à mai 2008 soit un montant de 37 819,30 € HT réparti sur 10 mois, à compter du 1er septembre 2008

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant n°2.

D'ACCEPTER la mensualisation des loyers à compter du 1er septembre 2008.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
10 juillet 2008	11 juillet 2008